

Conseil d'arrondissement

Séance du 23 juin 2016

Paris 2^{ème}

Ordre du jour

1 – 022016041 Désignation du ou de la secrétaire de séance.	4
2 – 022016042 Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2016.	4
3 – Communication relative à l'exécution des dépenses au titre de IL/IIL 2015.....	4
4 – 2016 DAC 41 Subventions (401 079 euros) et conventions avec 15 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé.	6
5 – 2016 DAE 103 Subvention (1 900 euros) au village des Panoramas pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (2ème).	7
6 – 2016 DAE 239 Subvention (1.250 euros) à l'association pour la création, le commerce et l'artisanat passage du Grand Cerf pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (2e).	7
7 – 2016 DASCO 6 Caisse des écoles (2e) - Subvention (811 604 euros) pour la restauration scolaire.	9
8 – 2016 DASCO 63 Caisse des écoles (2e) - Subvention (26 262 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.	10
9 – 2016 DFPE 208 Subvention (1 326 216 euros) à onze associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de douze lieux d'accueils enfants-parents à Paris.....	11
10 - 2016 DEVE 76 Autorisation de création et de financement d'un jardin partagé 5 rue Léopold Bellan (2e) et signature d'une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit avec l'association Auxcalespieds.....	12
11 - 2016 DVD 73 Service de véhicules utilitaires légers électriques partagés dédié aux professionnels « VULe partagés ». Convention de financement relative à son expérimentation. ...	13
12 - 2016 DU 1 PLU – Évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale.....	14
13 - V022016050A Vœu relatif à l'inscription de la parcelle du 134 rue d'Aboukir en tant qu'emplacement réservé en vue de la réalisation de logement locatif social.	17
14 - V022016050B Vœu relatif à l'inscription de la parcelle du 197 rue Saint-Denis en tant qu'emplacement réservé en vue de la réalisation de logement locatif social.	17
15 - V022016050C Vœu relatif à l'inscription de la parcelle du 18 rue du Croissant en tant qu'emplacement réservé en vue de la réalisation d'installations d'intérêt général.	19
16 - V022016050D Vœu relatif à l'inscription de la parcelle du 89 rue Réaumur / 23 rue des Petits Carreaux en tant qu'emplacement réservé en vue de la réalisation d'installations d'intérêt général.	19

17 - V022016050E Vœu relatif à la diversité des implantations commerciales et à l'accompagnement de l'implantation d'activités socialement et écologiquement responsables à Paris.	20
18 -V022016052 Vœu relatif au maintien de la structure de l'école élémentaire Etienne Marcel à 8 classes.	23
19 - V022016053 Vœu relatif à l'aménagement d'un terrain multisport aux Halles.	23
20 - V022016054 Vœu relatif à la lutte contre la présence de stéréotypes et de discours publicitaires sexistes et stigmatisants dans l'espace public.....	25

La séance du Conseil d'arrondissement est ouverte à 19 h 00.

M. Jacques BOUTAULT remercie les conseillères et conseillers de leur présence. Il constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Il indique que, conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, l'affichage du compte-rendu de la séance du 2 juin 2016 a été constaté par procès-verbal du 17 juin 2016.

Il annonce que, pour cette séance, il a reçu pouvoir de Brigitte VAN HOEGAERDEN.

Il indique qu'un changement doit intervenir dans l'ordre du jour. Le point relatif aux véhicules utilitaires sera traité au point 11 avant l'ensemble des vœux relatifs au PLU.

1 – 022016041 Désignation du ou de la secrétaire de séance.

M. Jacques BOUTAULT propose que Olivia HICKS soit désignée secrétaire de séance.

La désignation en tant que secrétaire de séance d'Olivia HICKS est approuvée à l'unanimité.

2 – 022016042 Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2016.

M. Jacques BOUTAULT s'enquiert d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal de la séance du 2 juin 2016.

En l'absence de remarque, il propose d'adopter ce document.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

3 – Communication relative à l'exécution des dépenses au titre de IL/III 2015.

M. Jacques BOUTAULT indique que ce point ne fera pas l'objet d'un vote.

M. Maxime DES GAYETS annonce que cette communication ouvre un exercice nouveau de la part de la Ville de Paris. Il s'agit d'examiner la consommation par rubrique des investissements localisés pour l'exercice 2015. Lors de la présentation du compte administratif, un accord a été obtenu au sujet de la présentation des budgets et de leur exécution. Au cours du précédent conseil d'arrondissement, un point a été réalisé grâce au travail des services administratifs. Maxime DES GAYETS adresse à ces derniers ses remerciements pour leur travail.

Des pistes d'amélioration existent en ce qui concerne une présentation plus accessible des dispositifs budgétaires. Des dynamiques de simplification sont ainsi à l'étude pour l'ensemble des questions budgétaires. L'objectif est d'assurer une meilleure appropriation par les habitants des enjeux dans ce domaine.

L'exercice sera réalisé une fois par an, en même temps que le compte administratif. Celui-ci offre la possibilité d'étudier l'état de consommation des crédits de l'arrondissement par grande catégorie. Cette procédure permet de constater l'existence de crédits libres d'emploi et d'aboutir au budget supplémentaire qui permet une réorientation de ces crédits. La possibilité d'examiner les investissements localisés apparaît donc comme une nouveauté. Cette possibilité fait l'objet du document distribué qui présente un dispositif encore perfectible.

Le document permet de constater, pour 2015, l'exécution du budget. La première ligne, par exemple, montre que 55 500 € ont été alloués à la crèche Thorel. Aujourd'hui, la somme de 55 486,46 € a été exécutée, ce qui démontre une consommation des crédits à hauteur de ce qui était prévu. Dans d'autres cas, des écarts importants sont constatés entre les budgets votés et les budgets exécutés. Ces écarts peuvent éventuellement être dus au déroulement de certaines opérations sur plusieurs années. Dans ce cas, les crédits non consommés ne sont pas libres d'emploi, ils sont provisionnés pour être consommés sur plusieurs années.

Des écarts très importants interviennent souvent lorsque des études préalables sont organisées pour une opération. Les crédits sont dans ce cas consommés plutôt en fin d'opération. Les services de la ville seront interrogés afin de donner des précisions au sujet des écarts constatés. Dans le cas d'opérations qui sont remises en cause, les crédits non utilisés peuvent être affectés à d'autres opérations.

Il peut arriver, enfin, que le budget exécuté soit supérieur au budget voté en cas de coûts supplémentaires notamment dans le cadre de travaux. Dans ce cas, le supplément d'exécution est financé au moyen de reliquats sur des crédits libres d'emploi.

La possibilité d'examiner ce tableau donne, par conséquent, une visibilité sur l'état d'avancement des grands projets du 2^{ème} arrondissement. Ce document constitue, pour ma part, un élément important qui s'inscrit dans la démarche engagée par la Ville pour rendre plus compréhensible son action auprès des élus et des citoyens.

La récente commission ad hoc relative au budget participatif constitue un élément de la pédagogie mise en place au sujet du bon usage des crédits publics au niveau local. Cette réunion a permis de lister les projets présentés dans le cadre du budget participatif. De nombreux projets ont ainsi été déposés dans le 2^{ème} arrondissement. La commission a également permis d'interroger les directions au sujet des problèmes pouvant être rencontrés. Ce moment est toujours apprécié par les habitants, les élus et les directions. Il permet d'obtenir des échanges très concrets entre les différents acteurs.

L'administration de la Ville de Paris a ainsi démontré sa volonté de mettre en œuvre les politiques publiques portées par les élus et par les habitants depuis la mise en place du budget participatif.

M. Jacques BOUTAULT souhaite s'associer aux félicitations adressées à l'administration par Maxime DES GAYETS. Celle-ci est en effet très mobilisée sur les questions budgétaires. Les élus se trouvent, quant à eux, engagés dans la bonne gestion des fonds qui leur sont confiés. La mise en œuvre des engagements pris lors des élections et la réalisation des investissements destinés à entretenir le patrimoine, notamment les écoles publiques sont des éléments essentiels. Les écoles doivent ainsi rester des lieux accueillants et sécurisés. La voirie, les éléments culturels, les parcs et jardins, les installations destinées à la jeunesse et aux sports doivent également faire l'objet d'une attention particulière.

Les budgets témoignent de cet engagement des élus et de leur volonté d'être rigoureux avec l'argent public et investis dans le bon fonctionnement de ces équipements.

Mme Dominique DUSSART confirme que des écarts existent dans certains domaines entre les budgets votés et les budgets exécutés. Elle demande comment obtenir des explications concernant ces écarts.

M. Maxime DES GAYETS suggère à Dominique DUSSART qu'elle lui transmette ses demandes de précisions. Il s'engage alors à démarcher les directions concernées afin de connaître l'avancement réel des projets et obtenir des explications au sujet des écarts constatés. Il rappelle, d'autre part, que certaines opérations peuvent se dérouler sur plusieurs années, ce qui explique une exécution partielle des crédits. Enfin, pour des raisons de délai de facturation, certaines opérations peuvent être exécutées avec du retard.

4 – 2016 DAC 41 Subventions (401 079 euros) et conventions avec 15 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé.

M. Jacques BOUTAULT précise que deux des théâtres concernés par cette subvention sont situés dans le 2^{ème} arrondissement. Les dossiers présentés par 15 établissements ont été validés par un comité de pilotage tripartite. Ce dernier a fait l'objet d'une convention qui a été votée par le Conseil du 2^{ème} arrondissement en juin et juillet 2015. Les travaux les plus urgents ont été mis en œuvre sur une base tripartite (Etat, Mairie de Paris et ASTP). Ces travaux concernent notamment la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la mise en conformité en matière de sécurité.

Le premier établissement concerné dans le 2^{ème} arrondissement est le théâtre des Bouffes Parisiens, rue Monsigny, qui propose une salle de 644 places. Des travaux de mise en sécurité de la façade sont prévus ainsi que la mise en place d'un moteur de désenfumage. Le montant des travaux s'élève à 143 544 €. L'Etat doit intervenir à hauteur de 56 771 € et la Ville à hauteur 43 709 €.

Le deuxième établissement est le Théâtre de la Michaudière, rue de la Michaudière. Il offre une salle de 700 places. La direction du théâtre souhaite réaliser des aménagements pour l'accessibilité aux sanitaires des personnes se déplaçant en fauteuil. Le montant des travaux s'élève 12 908 €. L'Etat financera cette opération à hauteur de 4 068 € et la Ville de Paris à hauteur de 3 132 €.

Les autres théâtres concernés à Paris sont : le théâtre de l'Atelier, le Lucernaire, le théâtre Edouard VII, le théâtre Montparnasse, le théâtre des Folies Bergères, le théâtre Fontaine, le théâtre Mogador, le théâtre Essaïon, le Funambule, le théâtre de la Madeleine, le théâtre de Paris, le théâtre Antoine et le théâtre Artistic Athévains.

Mme Béatrice BONNEAU se déclare très favorable à la délibération en tant qu'élue chargée de l'action sociale. Elle approuve les travaux permettant une meilleure accessibilité des personnes handicapées aux théâtres. Cette action va dans le sens des préconisations de la Mairie de Paris. Elle profite de son intervention pour signaler que des photographies sont exposées dans la salle du Conseil d'arrondissement. Ces photographies ont été réalisées par des jeunes handicapés mentaux qui font partie de l'Association des papillons blancs.

Mme Catherine MICHAUD se dit favorable à cette subvention. Elle rappelle que les retards des travaux concernant l'accessibilité des personnes handicapées dans certaines entreprises ont été dénoncés, notamment dans le 2^{ème} arrondissement.

M. Jacques BOUTAULT remercie les jeunes artistes de l'association des papillons blancs.

La délibération 2016 DAC 41 est adoptée à l'unanimité.

5 – 2016 DAE 103 Subvention (1 900 euros) au village des Panoramas pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (2ème).

6 – 2016 DAE 239 Subvention (1.250 euros) à l'association pour la création, le commerce et l'artisanat passage du Grand Cerf pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (2e).

Mme Véronique LEVIEUX demande à présenter conjointement les délibérations inscrites aux points 5 et 6 de l'ordre du jour car elles concernent le même domaine, celui des illuminations des fêtes de fin d'année.

Elle rappelle que, tous les ans, l'association village des Panoramas contribue à l'embellissement du passage des Panoramas grâce à différents éléments de décoration et d'illumination. La Ville de Paris propose donc une subvention de 1900 € qui représente environ 30 % du coût global de l'opération. Cette association fonctionne tout au long de l'année avec différentes opérations telles que par exemple des vide-greniers ou une animation sur le thème du Japon réalisée récemment.

La seconde délibération porte sur une subvention au bénéfice de l'association pour la création, le commerce et l'artisanat passage du Grand Cerf. Cette association n'avait pas été en capacité de déposer une offre pour 2015. Il s'agit d'une association très active qui travaille en partenariat avec l'association des Petits Pois. Un nouveau Président de l'association a été élu récemment. Le montant de la subvention est de 1 250 € et représente également 30 % du coût global de l'opération.

M. Brice ALZON se dit favorable à l'attribution de ces deux subventions en faveur des passages qui constituent un élément attractif du 2^{ème} arrondissement. Il profite de son intervention pour demander quelle pourrait être l'intervention de la Ville de Paris au profit du passage des Panoramas qui connaît un besoin important de rénovation.

M. Maxime DES GAYETS indique que, lors de de la réunion évoquée précédemment, organisée dans le cadre du budget participatif, un projet visant à valoriser l'histoire de ces passages parisiens a été présenté. Ce projet prévoit l'installation de bornes numériques à l'entrée des passages afin de diffuser des informations sur l'histoire de ce patrimoine. Le projet est actuellement en cours d'examen et bénéficie d'un a priori favorable. Il est probable qu'il soit proposé au vote des parisiens.

Un projet concernant la rue des Panoramas a également été proposé afin d'essayer de requalifier ou de rénover cette rue.

M. Jacques BOUTAULT confirme que les deux projets évoqués par Maxime DES GAYETS sont en cours d'examen. Il rappelle que la rue des Panoramas constitue un point d'accès important du passage et que ces projets vont contribuer à l'embellissement de cette zone. Il s'agit finalement d'encourager les propriétaires à engager des travaux qui peuvent être soutenus par la Ville de Paris à la manière de l'action réalisée pour le passage Choiseul.

Mme Dominique DUSSART précise que les rénovations de passages répondent à des procédures spécifiques. Les passages qui sont privés sont gérés par plusieurs syndics. Pour ce qui est de la circulation publique dans les passages, une convention doit être passée avec la Ville de Paris. Cette convention permet de déterminer les travaux à effectuer et les subventions accordées par la Ville. Pour le passage des Panoramas, des problèmes d'entente entre les différents syndics existent et bloquent les prises de décision. Il semble donc nécessaire de mettre en œuvre des actions de pédagogie auprès des syndics afin de faire aboutir les projets.

M. Bruno CHARPENTIER confirme la nécessaire entente entre les copropriétaires afin de déterminer un interlocuteur unique pour l'ensemble du passage. De nombreux commerçants et restaurants sont présents dans le passage des Panoramas. La situation ne lui permet pas aujourd'hui d'obtenir un dialogue constructif. L'exemple d'actions réussies dans d'autres passages montre néanmoins que la conduite d'un projet commun est possible.

M. Olivier MAILLEBUAU souligne la réussite de l'animation organisée par l'association des commerçants du passage des Panoramas sur le thème du Japon. Les organisateurs du projet se sont ainsi associés à la ville de Nagoya. Cette action permet

notamment de donner une dimension internationale au passage avec des retombées positives sur le plan touristique.

L'exemplarité des conventions signées pour certains passages tels que le passage du Caire ou le passage Choiseul est importante. Un travail de fond a été réalisé et a permis des avancées. Des efforts ont ainsi été réalisés en matière de propreté, notamment dans la galerie Saint-Marc. Ces améliorations sont cependant difficiles et, pour cette raison, Olivier MAILLEBUAU se réjouit de l'inscription au budget participatif d'un projet dans ce secteur. Il considère que ce projet peut avoir un impact positif pour la propreté dans cette zone.

Il souligne que les bacs des poubelles d'une partie de la copropriété sont stationnés sur une partie de la rue des Panoramas et insiste sur les conséquences négatives de cette situation. Il souhaite que des avancées soient donc obtenues et rappelle que les conventions passées avec la Ville de Paris prévoient un recours aux services municipaux, à titre gratuit, pour un balayage quotidien.

Mme Véronique LEVIEUX se dit favorable à une animation spécifique pour ces passages qui constituent un élément important du patrimoine du 2^{ème} arrondissement.

M. Jacques BOUTAULT se dit en accord avec la proposition de Véronique LEVIEUX. Il rappelle qu'une animation a déjà été réalisée lors d'une précédente fête de la musique.

M. Brice ALZON souhaite remercier Olivier MAILLEBUAU pour son intervention au sujet de la question des poubelles au moment de la grève récente des éboueurs.

M. Jacques BOUTAULT confirme la mobilisation d'Olivier MAILLEBUAU pour pallier aux problèmes engendrés par la grève des éboueurs. Un suivi de la situation a permis d'orienter la collecte sur les lieux les plus urgents.

La délibération 2016 DAE 103 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2016 DAE 239 est adoptée à l'unanimité.

7 – 2016 DASCO 6 Caisse des écoles (2e) - Subvention (811 604 euros) pour la restauration scolaire.

Mme Olivia HICKS rappelle que la délibération 2014 DASCO 1171 du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2014 a défini les modalités d'attribution des subventions allouées aux caisses des écoles au titre de la restauration scolaire, pour la période 2015 – 2017.

Chaque année, les éléments constitutifs de la subvention de restauration sont fixés afin d'en déterminer le montant. Pour l'année 2016, le nombre de repas estimé est de 225 408 et le montant de recettes familiales dues est estimé à 782 346 €. La subvention de

restauration pour la Caisse des écoles du 2^{ème} arrondissement est donc fixée à 825 718 €, dont 7 664 € au titre de l'enveloppe de convergence.

Ce montant sera régularisé en 2017 en fonction du nombre réel de repas servis pour le compte de la Ville et du montant réel des recettes familiales dues au titre de la restauration scolaire. Pour l'année 2015, le solde est négatif de 14 114 € compte tenu des résultats supérieurs aux prévisions tant des repas que des recettes familiales.

Au total, il est proposé de verser à la caisse du 2^{ème} arrondissement une subvention de restauration, intégrant le solde 2015, de 811 604 €.

M. Jacques BOUTAULT rappelle que cette subvention doit permettre de continuer à servir dans les écoles du 2^{ème} arrondissement des repas de qualité. Il indique que le pourcentage de Bio dans les écoles du 2^{ème} arrondissement est actuellement inégalé à Paris (91 % des plats servis). Un plat végétarien est également proposé chaque semaine et la collecte des déchets fermentescibles est assurée de façon pionnière. Ces actions sont réalisées sans majoration du prix payé par les parents et avec une subvention relativement modeste.

M. Brice ALZON souhaite souligner les différences importantes constatées entre les arrondissements de l'opposition et ceux de la majorité municipale en matière de subventions. Il indique que 27 % de l'enveloppe concerne les 9 arrondissements de l'opposition pour la restauration scolaire. Il ajoute que cette remarque s'applique également aux subventions pour les séjours de vacances. Ainsi, 10 % de l'enveloppe est attribuée aux arrondissements de l'opposition. Il considère que ce constat met en lumière la politique politicienne menée par la majorité actuelle.

Mme Olivia HICKS déclare s'opposer à l'analyse de la situation en termes de pourcentage. Elle considère qu'il convient de s'intéresser au nombre de repas servi dans chaque arrondissement et à la taille de chaque caisse des écoles. En effet, les subventions sont attribuées en fonction de la taille des caisses des écoles. Elle ajoute que le 2^{ème} arrondissement fait partie des petites caisses des écoles. Le prix de revient des repas est de 7,14 €. Ce prix de revient est très différent pour les caisses des écoles de taille plus importante.

Pour ce qui est des séjours de vacances, les subventions sont attribuées en fonction du type de séjour choisi et des zones d'éducation prioritaire.

La délibération 2016 DASCO 6 est adoptée à l'unanimité.

8 – 2016 DASCO 63 Caisse des écoles (2e) - Subvention (26 262 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Mme Olivia HICKS précise que la mission des caisses des écoles comprend également l'organisation de séjours de vacances. Ces séjours viennent en complément des séjours « arc

en ciel » organisés par la Ville de Paris. Ils permettent d'offrir des séjours diversifiés, notamment plus longs pour les adolescents pendant l'été ou pendant les vacances de Pâques.

Cette subvention est attribuée en fonction de deux critères : l'appartenance du séjour au label « arc en ciel » et l'appartenance de l'école à une zone d'éducation prioritaire. La plus petite subvention est ainsi attribuée aux séjours non labellisés et qui sont proposés dans des zones d'éducation non prioritaire. Cette situation montre qu'il n'est pas approprié de comparer les subventions . Le 2^{ème} arrondissement choisit des séjours labellisés mais ne se trouve pas en zone d'éducation prioritaire. La subvention revient donc à 42 € par jour et par enfant. La subvention totale proposée est de 26 262 €.

M. Jacques BOUTAULT souligne que la Ville de Paris subventionne une part importante des dépenses engagées pour les séjours de vacances qui représentent pour le 2^{ème} arrondissement environ 34 000 €.

La délibération 2016 DASCO 63 est adoptée à l'unanimité.

9 – 2016 DFPE 208 Subvention (1 326 216 euros) à onze associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de douze lieux d'accueils enfants-parents à Paris.

Mme Olivia HICKS rappelle que le 2^{ème} arrondissement a la chance de disposer d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP). Celui-ci a été créé à la fin de la mandature précédente. Il intervient dans le domaine de l'aide à la parentalité pour les familles situées dans le centre de Paris. Il s'agit d'un lieu qui est ouvert tous les jours sauf le dimanche et le lundi. Il s'inspire des maisons vertes créées par Françoise DOLTO dans le passé.

La subvention est attribuée aux 14 lieux similaires existants dans les différents arrondissements parisiens. Le centre du 2^{ème} arrondissement a été ouvert en 2013. Il est géré par l'association centre d'action sociale protestant (CASP) qui a repris La Clairière. La subvention proposée s'élève à 87 974 €.

Ces lieux d'accueils reçoivent les parents de façon anonyme et gratuite, sans rendez-vous. Ils sont ouverts pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte référent membre de la famille. L'élargissement de l'accueil à d'autres horaires aux assistantes maternelles est actuellement à l'étude.

Les centres d'accueil permettent aux parents d'échanger au sujet de leurs interrogations et inquiétudes et d'obtenir les conseils de professionnels (éducateur ou psychologue).

M. Jacques BOUTAULT précise que le LAEP a réalisé en 2015, 221 séances et a enregistré 680 passages d'enfants. Ce bilan est donc positif sur le plan quantitatif aussi bien que qualitatif. Le centre permet aux jeunes parents de bien gérer la relation avec leur

enfant. Il s'agit d'un lieu très utile pour les parents qui s'interrogent sur les questions liées à la petite enfance.

Mme Olivia HICKS précise que ce lieu ne s'adresse pas uniquement aux parents qui rencontrent des difficultés avec leur enfant. Il permet également aux parents d'échanger de manière générale sans qu'ils rencontrent nécessairement de problème particulier.

La délibération 2016 DFPE 208 est adoptée à l'unanimité.

10 - 2016 DEVE 76 Autorisation de création et de financement d'un jardin partagé 5 rue Léopold Bellan (2e) et signature d'une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit avec l'association Auxcalespieds.

Mme Dominique DUSSART explique que cette proposition participe à la végétalisation de l'arrondissement programmée au moyen de différents projets. Ces projets tels que « Du vert près de chez moi », les jardins agricoles, ainsi que les opérations prévues dans les budgets participatifs 2015 et 2016, font partie de cette action d'ensemble.

La demande d'occupation concerne une parcelle de 30 m² attenante à une autre parcelle gérée par un restaurant. Elle est actuellement partiellement laissée à l'abandon et peu entretenue. L'association Auxcalespieds a sollicité en 2015 la mise à disposition de cette parcelle, en vue de la réalisation d'un jardin partagé.

Cette association souhaite favoriser une démarche participative et environnementale, afin de développer les rencontres entre les générations dans le quartier. Elle doit donc adhérer à la charte « Mains Vertes » qui comporte des dispositions en matière de gestion écologique, d'animation et d'ouverture au public. Une convention d'occupation et d'usage doit être passée pour un an avec la Mairie de Paris. Elle est reconductible tacitement chaque année jusqu'à 6 ans. Aux termes des 6 ans, la convention devra être expressément reconduite.

La valeur locative du terrain est estimée à 675 € et constitue une contribution en nature. Celle-ci devra être valorisée dans les documents comptables de l'association. La convention prévoit l'aménagement du terrain pour un coût de 6 414 € TTC. Une grille de séparation doit être installée avec deux portes afin de permettre l'accès à la parcelle.

M. Jacques BOUTAULT se réjouit de la création de ce jardin partagé à proximité de la rue Montorgueil. Il se félicite de la possibilité offerte aux habitants du 2^{ème} arrondissement de s'adonner à des activités de jardinage. Il remercie les membres de l'association Auxcalespieds qui ont pris l'engagement de cultiver et d'animer cet espace.

M. Olivier MAILLEBUAU se réjouit également de la création de cet espace qui avait été identifié par les membres du conseil de quartier Montorgueil Saint-Denis comme un point noir en matière de propreté. Il suggère qu'une réflexion soit menée au sujet du réaménagement des corbeilles de rue situées à proximité.

Mme Dominique DUSSART rappelle que les déchets produits par les jardins partagés sont des déchets organiques. Elle indique qu'un lombricomposteur se trouve actuellement dans un immeuble situé à proximité de ce jardin. Il est donc prévu que les déchets soient placés dans ce lombricomposteur.

M. Brice ALZON demande ce qui serait entrepris en cas de défaillance de l'association dans laquelle interviennent des personnes bénévoles.

Mme Dominique DUSSART indique que cette question se pose pour toutes les opérations réalisées avec des associations. En cas de défaillance, une étude de la situation pourrait être étudiée avec la direction des espaces verts de la ville.

La délibération 2016 DEVE 76 est adoptée à l'unanimité.

11 - 2016 DVD 73 Service de véhicules utilitaires légers électriques partagés dédié aux professionnels « VULe partagés ». Convention de financement relative à son expérimentation.

M. Bruno CHARPENTIER précise que ce point concerne un sujet d'expérimentation dans un domaine novateur. Dans le cadre de son plan de lutte contre la pollution, la Ville a initié le développement d'un service alternatif de mobilité à destination des petits commerçants et artisans. Ce service est basé sur un système d'autopartage en boucle de véhicules utilitaires électriques.

Le projet constitue une expérimentation qui doit se dérouler sur 18 mois dont douze mois opérationnels. Il consiste à recruter des professionnels susceptibles de participer au projet et de déployer les installations nécessaires à la réalisation du démonstrateur. Il s'agit également de mettre des véhicules à disposition et d'expérimenter le service sur une durée de 12 mois et d'en évaluer la mise en œuvre. Une réflexion doit enfin être menée sur la pertinence du développement de ce service dédié aux professionnels.

Ce projet fait l'objet de subventions du conseil régional et de l'ADEME. Depuis l'été 2015, un consortium composé de deux sociétés Mopeasy et ITG Consultants s'est constitué afin de mener à bien la partie recrutement en vue de la phase expérimentale des 12 mois.

La délibération doit permettre à la Maire de Paris de signer avec Mopeasy et ITG Consultants une convention qui définit le montant de la participation financière de la Ville et les autorise à occuper le domaine public. Ce droit d'occupation temporaire est accordé en échange d'une redevance de 2 000 €.

Cette expérimentation est considérée comme intéressante par Bruno CHARPENTIER et très novatrice. Elle a déjà rencontré un écho positif auprès de certains commerçants en raison des avantages de l'autopartage. Elle est réalisée dans les 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements.

M. Jacques BOUTAULT se félicite de la mise en œuvre de projets qui permettent de limiter la pollution et de rendre service aux commerçants.

Mme Catherine MICHAUD demande comment s'articule ce projet avec le service Autolib' de véhicules utilitaires.

Mme Véronique LEVIEUX indique avoir suivi l'initiation de ce projet par les services de la voirie. Plusieurs acteurs du secteur du commerce et de l'artisanat, ainsi que le NUMA ont contribué à mettre en place ce dispositif. Ce projet a donc deux ans d'existence. Un travail a été mené avec les commerçants au début de la phase pilote mais l'année d'expérimentation à venir va réellement permettre de valider la pertinence de ce dispositif.

La Chambre de commerce et d'industrie de Paris a réalisé une enquête de terrain auprès des commerçants qui ont fait part de leur intérêt pour le dispositif. Au-delà de cet intérêt, le passage à la pratique donnera la possibilité de mieux évaluer le dispositif. Cette solution doit en effet permettre aux commerçants de ne pas utiliser leur véhicule personnel.

M. Brice ALZON considère que cette expérimentation est intéressante. Le service Utilib' n'étant pas encore très développé, il est pour le moment difficile à utiliser. Il apparaît donc nécessaire d'offrir un service plus développé dans ce domaine. Brice ALZON demande d'autre part qu'une certaine cohérence soit recherchée entre le service Utilib' et ce nouveau dispositif. Il souhaite enfin que des facilités de stationnement soient décidées pour les commerçants et qu'un volet concernant le stationnement soit inclus dans ce projet pilote.

M. Jean-Paul MAUREL reconnaît que ce projet a démarré avec une certaine lenteur car il n'a pas été simple, au départ, d'identifier les besoins des commerçants. L'expérimentation mise en œuvre permet de diversifier l'offre de véhicules utilitaires pour les commerçants. Il s'inscrit d'autre part dans les objectifs fixés pour 2020 avec la suppression des livraisons diesel dans Paris. Il permet d'anticiper la diversification des véhicules utilitaires.

La délibération 2016 DVD 73 est adoptée à l'unanimité.

12 - 2016 DU 1 PLU – Évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale.

M. Bruno CHARPENTIER indique que cette délibération comprend deux parties :

- la première relative à l'examen du PLU dès lors que celui-ci doit être examiné pour ce qui est de son efficacité après plusieurs années d'application. A la suite de cet examen, une révision du PLU peut être décidée. La vérification du PLU actuel n'a pas entraîné de décision de révision. Il a été néanmoins décidé de prolonger la modification qui est en cours ;

- la deuxième partie concerne la modification du PLU. Les évolutions législatives ont constitué le fait générateur de cette modification. Il s'agit notamment de la Loi Grenelle II, la Loi SRU et de la Loi Alur. Une harmonisation du PLU avec différents documents réglementaires est d'autre part apparue nécessaire. La question du logement et du rééquilibrage est-ouest en matière de logement a été posée. Les sujets liés à la protection de l'environnement et à la biodiversité sont également présents.

L'élaboration du PLU nécessite un travail très important. Il ne s'applique cependant qu'aux nouveaux projets et aux nouveaux aménagements. Chaque permis de construire ou permis d'aménager peut donc faire l'objet d'une opposabilité sur la base du PLU.

Les dispositions touchées par la modification du PLU sont variées. Elles concernent tout d'abord la question du rééquilibrage territorial. Il s'agit également de favoriser le développement de l'offre de logement social et intermédiaire. Le développement de la végétalisation est également présent dans les modifications du PLU avec des pourcentages de végétalisation et d'agriculture urbaine en hausse pour les nouvelles constructions. Des mesures en faveur de la mobilité douce se trouvent également dans les modifications avec notamment les pistes cyclables et l'élargissement des trottoirs.

La France a tardivement pris conscience de l'idée selon laquelle l'augmentation du nombre de places entraîne une utilisation accrue de l'automobile. Ainsi, dans la ville de New York, la construction de parkings en sous-sol a nécessité dans les années 80 le paiement de sommes importantes afin de limiter les flux de circulation. Le nombre de places de parking obligatoires a donc baissé dans la dernière version du PLU.

Un autre élément de modification du PLU concerne les performances énergétiques et environnementales des constructions. L'obligation existe pour les surfaces de plancher supérieures à 1500 m² de comporter des installations de production d'énergies renouvelables. La question de la logistique urbaine et de la gestion des déchets est également traitée. Le PLU propose des mesures permettant d'améliorer la logistique urbaine. Le dernier point concerne le dispositif de protection du commerce et de l'artisanat.

Cette modification du PLU a fait l'objet d'un long processus qui a débuté en 2014. La Maire de Paris demande donc au Conseil d'arrondissement de prendre acte des résultats de l'analyse de l'application du PLU et de décider de ne pas engager la procédure de révision. Elle demande également d'approuver le projet de modification du PLU.

Les mesures proposées vont, selon Bruno CHARPENTIER dans l'ensemble dans le bon sens mais ce dernier émet quelques réserves qui feront l'objet des différents vœux émis en lien avec le PLU. Il propose donc une abstention positive pour cette délibération.

M. Jacques BOUTAULT indique que cette délibération est importante dès lors que le PLU configure en grande partie le paysage de la ville pour l'avenir. Il souscrit à la proposition de Bruno CHARPENTIER au sujet de la position à adopter pour cette délibération.

Mme Béatrice BONNEAU estime que le travail réalisé depuis le début de la mandature va dans le bon sens. Elle ajoute que les mesures envisagées dans le cadre du PLU,

notamment en matière de logement social lui semblent également positives. En effet, de nombreuses personnes se trouvent dans l'attente d'un logement social. Elle considère enfin que la perspective de rééquilibrage est-ouest et entre logements et bureaux sont des éléments importants. Elle se dit par avance favorable aux vœux d'amélioration proposés par les élus d'Europe Écologie-Les Verts. Elle souhaite cependant que les services publics ne soient pas oubliés dans le PLU en accompagnement des mesures de soutien au logement.

Mme Véronique LEVIEUX exprime son soutien à cette proposition de modification. Elle confirme la complexité du sujet présenté et son rôle essentiel pour l'évolution de la ville. Elle considère que les propositions de modification se trouvent en cohérence avec les objectifs politiques affichés pour le futur de la ville dans différents domaines. Elle rejoint la préoccupation exprimée pour ce qui est de la nécessaire présence des services publics.

Elle rappelle, d'autre part, que les mairies d'arrondissement avaient été sollicitées afin de recueillir d'éventuelles propositions en matière de protection du commerce et de l'artisanat. Elle souligne que des demandes avaient été formulées au sujet notamment de la rue des Petits-Champs et de la rue Saint-Denis. La préservation de certains commerces existants comme par exemple les disquaires ou les cordonniers avait également été demandée. Le Passage du Bourg-l'Abbé avait aussi été ciblé en raison de la présence d'un artisan ébéniste de grande qualité.

Ces demandes ont été intégrées dans les modifications du PLU avant enquête publique. Il s'agit donc d'éléments positifs concernant des outils supplémentaires afin de préserver la configuration des rues et les activités de commerce et d'artisanat. L'enquête publique a ajouté la rue Sainte-Anne pour la protection du commerce et de l'artisanat. Cet élément permettra de lutter contre la disparition des commerces de proximité.

M. Brice ALZON émet certaines réserves en ce qui concerne les modifications du PLU. Il souligne notamment le manque d'espace verts qui caractérise la Ville de Paris et considère que le PLU manque d'ambition dans ce domaine. Il regrette l'augmentation faible d'espace verts prévue dans le PLU et la faible protection des espaces verts existants. Il indique que plusieurs espaces sont ainsi exposés à des changements de destination, voire à des constructions d'immeubles. Il rappelle que les espaces en pleine terre assurent la perméabilité du sol et réduisent les risques d'inondation.

Pour ce qui est de la limitation des places de stationnement, Brice ALZON considère que cette mesure aura des conséquences directes sur la circulation. Il craint la saturation du stationnement en surface que risque d'entraîner cette réglementation et l'augmentation de la circulation de véhicules en recherche de places. Il ajoute que le ratio de 2 % pour le stationnement des deux roues ne tient pas compte des évolutions de la situation actuelle. Il estime que la Mairie de Paris continue à mener une politique opposée aux véhicules individuels sans proposer de politique alternative de transports en commun.

Pour l'ensemble des raisons évoquées, Brice ALZON se prononce contre le projet de délibération.

M. Jean-Paul MAUREL fait part de son expérience en matière de circulation et de stationnement. Il souligne que, dans le 2^{ème} arrondissement, plusieurs centaines de places de stationnement ont été supprimées alors que la circulation a globalement diminué depuis 2001. Cette diminution est de 25 % pour la Ville de Paris. Dans le quartier du Sentier, la quantité d'embouteillages a été considérablement réduite. En dépit de quelques difficultés ponctuelles, la situation a donc évolué favorablement. La diminution du nombre de places de stationnement peut donc avoir un effet dissuasif pour les automobilistes.

Pour ce qui est des deux roues et des vélos, un effort important a été réalisé. Plus de 1 000 places de stationnement ont été créées pour les deux roues. L'ouest de l'arrondissement doit d'autre part passer en zone limitée à 30 km/h. Cette situation a pour conséquence de créer du contresens pour les vélos et de créer 450 places pour les vélos et 350 places pour les deux-roues motorisés. Des efforts ont donc bien été réalisés en faveur des deux roues.

M. Bruno CHARPENTIER ajoute que le problème de la circulation en centre-ville se pose dans la plupart des grandes villes. La situation de Paris est cependant spécifique, principalement en raison de la petite taille de la ville. Plusieurs solutions existent afin de régler ces problèmes de circulation. La solution adoptée à Londres est celle du péage et pénalise les personnes aux revenus faibles. Dans les pays nordiques, la circulation est purement et simplement interdite dans les centres-villes.

Les choix réalisés pour Paris ont été mis en œuvre progressivement. Certaines mesures anti-voitures sont critiquées de manière caricaturale mais la circulation a cependant nettement diminué dans les dix dernières années. Pour Bruno CHARPENTIER, cette évolution importante doit être saluée.

La délibération 2016 DU 1 est adoptée par 4 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.

13 - V022016050A Vœu relatif à l'inscription de la parcelle du 134 rue d'Aboukir en tant qu'emplacement réservé en vue de la réalisation de logement locatif social.

14 - V022016050B Vœu relatif à l'inscription de la parcelle du 197 rue Saint-Denis en tant qu'emplacement réservé en vue de la réalisation de logement locatif social.

Mme Dominique DUSSART propose une présentation conjointe des deux vœux. Elle rappelle que ces vœux sont rattachés au PLU et ont pour objectif la réalisation de logements sociaux. Le 2^{ème} arrondissement est une zone en déficit de logements sociaux. Il convient cependant de répondre aux objectifs fixés de 25 % de logements sociaux en 2025 pour l'ensemble de la commune. La situation actuelle du 2^{ème} arrondissement permettrait d'atteindre un taux de 6 % en 2020. L'augmentation du parc social passe donc par l'acquisition d'immeubles.

Le PLU permet d'identifier des parcelles pouvant être préemptées pour la réalisation de logements sociaux. Certains outils ont permis de réaliser un recensement des immeubles pouvant être acquis. Ces outils sont principalement l'opération d'amélioration des aides d'habitats dégradés et l'opération de programmation d'amélioration de l'habitat. Les deux adresses identifiées sont donc le 134 rue d'Aboukir et le 197 rue Saint-Denis.

Des hôtels sociaux sont situés à ces deux adresses. Dans le cas de la rue d'Aboukir, les personnes relogées sont orientées par le SAMU social. Le coût de la location pour une famille de 4 personnes est actuellement d'environ 2 000 € par mois. La réalisation de logements sociaux permettrait d'obtenir des prix de location beaucoup plus accessibles avec des niveaux de confort supérieurs.

L'hôtel social de la rue Saint-Denis accueille essentiellement des travailleurs migrants. Les chambres de l'hôtel offrent un faible niveau de confort. L'hôtel a été déclaré insalubre en 2008 mais a fait seulement l'objet de quelques travaux.

M. Jacques BOUTAULT soutient cette démarche en raison du déficit de logements sociaux dans le 2^{ème} arrondissement malgré les efforts réalisés dans les dernières années. En effet, le nombre de logements sociaux a été multiplié par 6,5 en 15 ans dans l'arrondissement. Celui-ci reste néanmoins en-dessous de l'obligation légale fixée. Cette obligation doit cependant être jugée au regard du taux de logement sociaux de l'ensemble de la ville de Paris. Celle-ci sera en conformité avant 2020.

Mme Véronique LEVIEUX souhaite remercier Dominique DUSSART pour son travail mené en faveur du logement social. Elle demande par ailleurs des informations relatives aux résultats de l'enquête publique menée pour les deux parcelles. Elle demande si des difficultés juridiques peuvent empêcher la réalisation de logements sociaux sur l'une ou l'autre des parcelles.

Mme Dominique DUSSART indique que les bailleurs doivent normalement se rendre sur les lieux des parcelles dans le cadre de la création de logements sociaux. Elle précise que les immeubles concernés ne sont pas, pour le moment, à vendre. Elle n'a pas eu connaissance, d'autre part, d'intervention des services de la ville.

Elle reconnaît qu'un minimum de 200 m² de parcelle est normalement exigé. Les documents du PLU font cependant apparaître des parcelles de tailles inférieures qui ont été préemptées. La Mairie de Paris a mis en avant les problèmes d'accès pour les pompiers dans l'un des immeubles. L'immeuble doit cependant pouvoir être restructuré pour résoudre ce problème.

Le vœu V022016050A est adopté par 10 voix pour et 2 abstentions.

Le vœu V022016050B est adopté par 10 voix pour et 2 abstentions.

15 - V022016050C Vœu relatif à l'inscription de la parcelle du 18 rue du Croissant en tant qu'emplacement réservé en vue de la réalisation d'installations d'intérêt général.

16 - V022016050D Vœu relatif à l'inscription de la parcelle du 89 rue Réaumur / 23 rue des Petits Carreaux en tant qu'emplacement réservé en vue de la réalisation d'installations d'intérêt général.

M. Bruno CHARPENTIER propose de regrouper la présentation des deux vœux qui concernent des sujets similaires. Les deux parcelles concernées qui connaissent des situations différentes pourraient ainsi être réservées en vue de la réalisation d'installations d'intérêt général.

Le commissariat de police se trouve sur le lieu de la première parcelle, 18 rue du Croissant. Ce commissariat est amené à déménager dans le bâtiment de la Poste du Louvre. Le bâtiment est actuellement loué par l'État à une personne privée et sera donc perdu en tant que bâtiment public.

L'emplacement du 89 rue Réaumur et 23 rue des Petits Carreaux fait l'objet de différents permis de construire pour une entreprise de restauration rapide. **M. Bruno CHARPENTIER** estime indispensable que cet immeuble soit dévolu à des installations d'intérêt général plutôt qu'à une activité de restauration rapide.

M. Brice ALZON demande des précisions au sujet de la signification de la notion d'intérêt général. Il demande en particulier quelle peut être l'utilisation de l'immeuble de la rue du Croissant dans le cadre de cette notion d'intérêt général.

M. Olivier MAILLEBUAU rappelle qu'il existe un projet de fusion des commissariats des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements. L'implantation dans la Poste du Louvre serait partielle en raison d'une surface insuffisante dans la perspective du projet de regroupement. Des débats devraient donc avoir lieu afin de déterminer un lieu adapté pour ce projet.

Il demande d'autre part des informations au sujet des possibilités offertes par la modification du PLU. Il souhaite obtenir en particulier des précisions sur la notion d'installation d'intérêt général. Il souhaite savoir si ce vœu concerne des services publics au sens strict ou d'autres types d'affectation.

Mme Véronique LEVIEUX précise qu'elle souhaite que la parcelle de la rue du Croissant soit protégée. Elle partage cependant le souhait exprimé de bien comprendre la notion d'intérêt général. Elle se demande si le vœu ne pourrait pas faire l'objet d'une rédaction plus large dès lors que ce lieu peut accueillir des activités très diverses.

Pour ce qui est de la parcelle du 89 rue Réaumur et 23 rue des Petits Carreaux, elle rappelle que la totalité des deux immeubles n'est pas concernée par le projet de transformation. Elle considère, par conséquent, que la prise en compte des deux immeubles n'est pas appropriée. Elle rappelle que la Mairie de Paris et la Mairie du 2^{ème} arrondissement mènent une action qui vise à trouver des solutions dans le cadre du projet de restauration rapide.

Mme Béatrice BONNEAU indique qu'elle rejoint l'analyse de Véronique LEVIEUX pour ce qui est de la parcelle du 89 rue Réaumur. Elle précise qu'elle s'abstiendra donc pour ce vœu mais votera en faveur du vœu concernant la parcelle du 18 rue du Croissant.

M. Bruno CHARPENTIER explique que le nombre d'affectations possibles pour les immeubles concernés est très varié. Il cite l'exemple des crèches ou des centres d'accueil pour parents isolés. Il rappelle que le manque d'équipements est criant dans le 2^{ème} arrondissement dans certains domaines, en particulier celui des crèches. Il souhaite donc le maintien de l'immeuble du 18 rue du Croissant en tant qu'équipement public au profit de la collectivité et de l'intérêt général.

Le vœu V022016050C est adopté par 7 voix pour et 5 abstentions.

M. Maxime DES GAYETS considère que le caractère flou de certaines notions peut aboutir à des difficultés d'application. Cette situation entraîne de sa part une opposition au vœu proposé.

Le vœu V022016050D est adopté par 6 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

Dominique DUSSART quitte la réunion et donne un pouvoir à **Olivia HICKS** pour la fin de la séance.

17 - V022016050E Vœu relatif à la diversité des implantations commerciales et à l'accompagnement de l'implantation d'activités socialement et écologiquement responsables à Paris.

M. Bruno CHARPENTIER précise que ce vœu intervient dans le cadre de la modification du PLU. Il rappelle que l'application des règles du PLU est quelquefois difficile et ajoute qu'elle n'est pas toujours satisfaisante. Il cite l'exemple de l'implantation d'un lieu de restauration rapide dans la rue Réaumur. Il émet donc le souhait qu'un outil plus directif soit mis en place pour suivre ces questions.

L'installation de formes de commerces variés et la difficulté de maîtriser la situation concernant les terrasses peut justifier la mise en place d'un dispositif spécifique à titre expérimental. Ces expérimentations doivent permettre une résolution des problèmes à partir de la base.

Il demande donc que la modification du PLU soit l'occasion d'une innovation par la mise en place d'un groupe de travail. Celui-ci aurait pour objectif de créer un dispositif permettant d'organiser la diversité commerciale et de favoriser l'implantation de commerces vecteurs de développement du quartier ou utiles socialement et sur le plan environnemental. Il demande enfin que ce groupe de travail réfléchisse à la mise en œuvre d'un règlement particulier en vue de la délivrance d'autorisations d'implantation commerciale en fonction de critères objectifs de diversité et de proximité. Ce règlement aurait une application territoriale limitée et s'inspirerait des permis de construire à point qui existent au Canada et au Québec et qui ont permis d'obtenir des résultats positifs.

M. Jacques BOUTAULT approuve le principe de ce vœu qui s'inspire de pratiques observées dans d'autres pays.

Mme Véronique LEVIEUX estime que les considérants de ce vœu sont parfois complexes et manquent de clarté. Elle dit comprendre la finalité affichée en faveur de la diversité et de la lutte contre les situations de monoactivité. Elle adhère également à l'idée du manque d'outils intermédiaires en matière de suivi des activités de commerce et d'artisanat. Elle rappelle que de nouveaux outils réglementaires sont néanmoins apparus dans les décrets d'application de la Loi Pinel.

Elle se dit ouverte à une réflexion menée dans le cadre d'un groupe de travail. Elle considère cependant que les pistes proposées peuvent poser des difficultés notamment pour ce qui est de la liberté de commerce. Elle estime enfin que certains éléments de considération peuvent donner l'impression d'un certain dirigisme de la part des auteurs du vœu. Elle prend note enfin des démarches appliquées à l'étranger mais souligne les spécificités propres à chaque pays.

Mme Catherine MICHAUD indique qu'elle s'abstiendra pour ce vœu pour des motifs similaires à ceux développés par Véronique LEVIEUX.

Mme Béatrice BONNEAU considère que ce vœu comporte des éléments dirigistes. Elle pense que les dispositifs existants tels que Vital'quartier ont démontré leur efficacité. Elle ajoute que le système prévu de points et barèmes ne lui paraît pas approprié. Elle se dit méfiante face à cette expérimentation même si elle reconnaît que certains éléments peuvent être intéressants.

M. Jean-Paul MAUREL rappelle les problèmes existants dans le 2^{ème} arrondissement et dans le centre de Paris. Il souligne que des conflits ont été provoqués, notamment rue Montorgueil, en raison d'un contrôle insuffisant des activités qui se développent. L'expérimentation proposée doit être appliquée avec de nombreuses précautions en s'inspirant d'exemples de projets mis en place dans de grandes capitales. Il pense que la limitation du nombre de commerce de restauration avec des terrasses est nécessaire. Il craint la disparition de nombreux commerces de proximité.

Mme Véronique LEVIEUX rappelle que plusieurs outils d'intervention de la puissance publique municipale existent. Elle qualifie de caricaturale l'approche proposée par Jean-Paul MAUREL.

M. Bruno CHARPENTIER estime que les outils existants ne sont pas suffisants au regard de la situation actuelle de la rue Montorgueil. Il craint une augmentation des prix comme conséquence de l'installation d'activités de restauration rapide et une disparition de nombreux commerces. Il souligne que le dispositif utilisé comme modèle a fait ses preuves au Canada et déclare assumer les objectifs affichés dans ce vœu.

M. Jacques BOUTAULT considère que les outils existants sont plus ou moins adaptés aux situations actuelles. Il indique que le dispositif proposé s'inscrit dans la logique de Vital'Quartier et de Paris Commerce. Il ajoute que le marché ne peut, seul, organiser les activités commerciales dans Paris. Il soutient l'idée d'un droit de regard des citoyens sur les implantations commerciales de leur quartier et considère que cette mesure n'est pas dirigiste. La logique de Vital'Quartier a été au départ d'intervenir auprès des deux acteurs privés, le vendeur et l'acheteur. Cette mesure a démontré une certaine efficacité.

Mme Véronique LEVIEUX fait part de son abstention constructive qui vise à permettre une poursuite du débat.

Mme Béatrice BONNEAU demande que les positions ne soient pas caricaturées et souligne qu'une opposition à ce vœu ne signifie pas une adhésion au principe du marché.

M. Olivier MAILLEBAU indique qu'il s'abstiendra pour ce vœu et demande aux intervenants d'éviter de définir de façon caricaturale ce qu'est le libéralisme économique.

M. Maxime DES GAYETS souligne que les points de désaccords se concentrent sur les constats plutôt que sur les finalités. Il rejoint les propos de Véronique LEVIEUX et souhaite alerter les élus au sujet de l'existence de dispositifs existants. Il insiste sur la nécessité de bien utiliser ces dispositifs. Il estime nécessaire de déterminer précisément les objectifs recherchés pour les différents territoires et pour le 2^{ème} arrondissement. Il considère qu'il est essentiel pour l'arrondissement de maintenir une pluralité et un équilibre sans s'attaquer à certaines activités en particulier. Il souligne que le contexte actuel crée néanmoins des tensions qui nécessitent l'intervention du politique afin de les dépasser.

Il déplore la stigmatisation de certaines grandes enseignes dans un sens contraire au nécessaire apaisement de la situation. La caractéristique du 2^{ème} arrondissement suppose la présence d'une diversité d'activités commerciales.

M. Jacques BOUTAULT prend note du désaccord existant au sujet du vœu proposé pour la création d'un groupe de travail en vue de la mise en place d'un dispositif expérimental.

Le vœu V022016050E est adopté par 6 voix pour et 6 abstentions.

18 -V022016052 Vœu relatif au maintien de la structure de l'école élémentaire Etienne Marcel à 8 classes.

Mme Olivia HICKS fait savoir que ce vœu est retiré. En effet, il a été décidé que la structure de l'école élémentaire à 8 classes serait conservée de manière provisoire pour un an. Ce vœu est donc reporté à l'année suivante si nécessaire.

19 - V022016053 Vœu relatif à l'aménagement d'un terrain multisport aux Halles.

M. Jean-Paul MAUREL rappelle qu'un groupe de jeunes du Collège César Franck avait sollicité les élus du 2^{ème} arrondissement pour la création d'un espace de glisse. Un nouveau groupe de jeunes collégiens a récemment fait part de ses difficultés pour pratiquer le sport sur l'espace public dans le 1^{er} et le 2^{ème} arrondissement, en particulier sur les petites places sur lesquelles ils sont mal acceptés.

Les jeunes ont donc sollicité Monsieur Le Maire pour l'installation d'un terrain multisport aux Halles. Ils ont contacté les élus en charge du sport des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements. Ils ont également obtenu des informations de la part de Jean-François Martins, élu chargé du sport à la Ville de Paris. Celui-ci s'est déclaré favorable à ce projet.

La nécessité de réaliser cet espace semble être approuvée de manière unanime. Le jardin Nelson Mandela des Halles n'est pas encore totalement terminé mais il est demandé qu'un espace dans ce jardin soit affecté à l'aménagement d'un terrain multisport pour les jeunes.

Mme Catherine MICHAUD se demande si cette requête ne relève pas du seul 1^{er} arrondissement. Elle regrette que le groupe de jeunes qui avait sollicité les élus par le passé n'ait pas reçu de réponse, ce qui les a obligés à se tourner vers le 1^{er} arrondissement.

Mme Véronique LEVIEUX précise que le groupe de jeunes ayant déposé une demande habite dans le 1^{er} et le 2^{ème} arrondissements, ce qui justifie l'implication du 2^{ème}. Ces jeunes ont sollicité les deux conseils municipaux depuis plus d'un an. Des réflexions ont alors été lancées à l'Hôtel de Ville. L'équipe de Jean-François MARTINS a fait part de son implication sur ce sujet même si aucune décision n'est intervenue depuis un an.

Elle indique qu'elle a adressé à Jean-François MARTINS un courrier pour lui demander l'état d'avancement du projet. Elle rappelle d'autre part qu'un article du journal « Le Parisien » avait mentionné l'absence de réponse de la part de la municipalité. Une réponse écrite à la lettre envoyée à Jean-François MARTINS a été obtenue. Cette réponse précise qu'il a été acté qu'un espace serait réservé à proximité de la Bourse du Commerce pour répondre positivement à la demande des jeunes.

La réponse obtenue a été transférée à Monsieur Le Maire du 2^{ème} arrondissement. Une réunion doit être organisée afin de travailler au sujet de l'élaboration de ce site. Véronique LEVIEUX considère que la réponse écrite de Jean-François MARTINS constitue un engagement. Cette situation permet donc d'affirmer que le vœu est déjà exaucé.

M. Olivier MAILLEBUAU évoque la question de la mixité de l'espace public. Il fait référence au « 4ème considérant » du vœu qui traite des conflits sur l'espace public. Il souligne qu'une mobilisation et un travail de prévention ont eu lieu sur ce sujet. Ainsi, depuis un semestre le nombre de plaintes et de mains courantes déposées au commissariat ont été nettement réduites grâce à la baisse du nombre de nuisances.

Il considère d'autre part que la démarche citoyenne des mineurs qui ont été à la rencontre des élus doit être saluée. Cette démarche apparaît comme constructive à un moment où le taux d'abstention lors des élections politiques est constamment trop élevé dans la tranche d'âge 18-30 ans. Il considère que le contrat de prévention sécurité permettra d'appuyer ce genre de démarche.

Mme Béatrice BONNEAU se déclare en faveur du vœu même s'il se trouve en cours de réalisation.

M. Maxime DES GAYETS indique que les informations apportées par Véronique LEVIEUX pourraient conduire à ne pas voter le vœu. Il estime qu'un considérant pourrait également être ajouté pour mentionner le courrier de l'Adjoint de la Maire de Paris. Ce considérant pourrait exprimer la nécessité de faire aboutir la construction d'un espace multisports.

M. Jean-Paul MAUREL précise que les jeunes concernés fréquentent le Collège César Franck dans lequel étudient des enfants des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements. Cette situation confirme la légitimité du 2^{ème} pour demander cet espace multisports dans le jardin des Halles. Il propose donc de maintenir le vœu.

M. Jacques BOUTAULT donne son accord pour le maintien du vœu qui concerne des activités sportives en faveur des jeunes. Il indique avoir écrit à la Maire de Paris sur ce sujet pour lui demander son avis sur la question. Il remercie Véronique LEVIEUX d'avoir transmis la copie du courrier que lui a adressé Jean-François MARTINS. Il accepte l'idée d'un considérant supplémentaire mentionnant l'avis positif de l'adjoint à la Maire de Paris chargé du sport. Il demande dans ce cas que soit demandé à la Ville de Paris de faire aboutir un espace multisports d'accès libre afin de tenir compte de l'avis.

Le vœu V022016053 est adopté à l'unanimité.

20 - V022016054 Vœu relatif à la lutte contre la présence de stéréotypes et de discours publicitaires sexistes et stigmatisants dans l'espace public.

Mme Olivia HICKS donne lecture du contenu de ce vœu :

Mme Véronique LEVIEUX indique qu'elle partage les propositions de ce vœu. Elle déclare avoir été choquée par les messages transmis récemment dans la publicité d'une chaîne de restauration rapide. Elle rappelle que la Maire de Paris et son Adjointe chargée de la lutte contre les discriminations se sont exprimées sur ce cas précis.

Mme Catherine MICHAUD se déclare favorable au vœu proposé. Elle demande, par ailleurs, s'il est prévu de déposer un vœu concernant le sujet des stéréotypes à chaque Conseil d'arrondissement jusqu'à la fin de la mandature.

M. Jacques BOUTAULT précise qu'il espère que l'actualité ne l'obligera pas à agir de cette manière.

Le vœu V022016054 est adopté à l'unanimité.

La séance du Conseil d'arrondissement est levée à 22 h 05.